



Présentation du transfert de données des élèves



»»» Généralités

- » La fonction de transfert des données des élèves est disponible depuis la mise à jour du vendredi 4 avril 2014. (voir le [versionning](#))
- » Par défaut, le transfert (émission et réception) est désactivé.
- » Si cette fonctionnalité est souhaitée par l'établissement, l'administrateur de votre CERISE Pro ou le chef d'établissement doit l'activer dans le module [Paramètres](#).

- » Nous vous rappelons que chaque établissement utilisateur de CERISE Pro est responsable de la déclaration auprès de la CNIL.
- » Si vous n'avez pas encore effectué votre déclaration, nous vous invitons à la réaliser au plus vite à l'aide des **nouveaux** documents disponibles sur notre site : <http://www.cerise-collection.fr/pro-cnil.php>

- » Pour les établissements qui ont déjà réalisé leur déclaration et qui souhaitent activer cette fonction:
 - veuillez vous munir du numéro de déclaration présent sur votre récépissé ;
 - veuillez télécharger ce document : [RTF](#) ;
 - complétez tous les champs surlignés en jaune ;
 - imprimez le document et demandez au chef d'établissement ou au directeur de le signer et d'y ajouter le tampon de l'établissement ;
 - envoyez le document à la CNIL selon les modalités indiqués sur leur site ([cliquez-ici](#)).

»»» Activation du transfert



Paramètres

- » Munissez-vous du numéro de votre déclaration CNIL présent sur le récépissé;
- » Allez dans le module Paramètres ;

TRANSFERT DES DONNÉES APPARTENANT AUX ÉLÈVES

CERISE Pro permet aux élèves créés à partir des fichiers SIECLE et disposant d'un INE, de conserver leurs données, plus particulièrement leur passeport professionnel, lorsqu'ils changent d'établissement.

Veuillez saisir le numéro de votre déclaration normale ou de votre demande d'avis présent sur votre récépissé envoyé par la CNIL :

Souhaitez-vous activer le transfert de données appartenant aux élèves avec d'autres CERISE Pro ?

Oui Non

»»» Activation du transfert

- » Saisissez le numéro de votre déclaration ;
 - Assurez-vous au préalable que votre demande de modification de déclaration est bien arrivée à la CNIL !
- » Sélectionnez « Oui » ;
- » Cliquez sur « Valider »

TRANSFERT DES DONNÉES APPARTENANT AUX ÉLÈVES

CERISE Pro permet aux élèves créés à partir des fichiers SIECLE et disposant d'un INE, de conserver leurs données, plus particulièrement leur passeport professionnel, lorsqu'ils changent d'établissement.

Veuillez saisir le numéro de votre déclaration normale ou de votre demande d'avis présent sur votre récipissé envoyé par la CNIL :

Souhaitez-vous activer le transfert de données appartenant aux élèves avec d'autres CERISE Pro ?

Oui Non

»»» Conditions du transfert

- » Seuls les élèves disposant d'un INE dans CERISE Pro pourront bénéficier du transfert de données lors de leur changement d'établissement.
- Vous pouvez consulter la liste des élèves sans INE dans le module Paramètres.

TRANSFERT DES DONNÉES APPARTENANT AUX ÉLÈVES

CERISE Pro permet aux élèves créés à partir des fichiers SIECLE et disposant d'un INE, de conserver leurs données, plus particulièrement leur passeport professionnel, lorsqu'ils changent d'établissement.

Veuillez saisir le numéro de votre déclaration normale ou de votre demande d'avis présent sur votre récépissé envoyé par la CNIL :

Souhaitez-vous activer le transfert de données appartenant aux élèves avec d'autres CERISE Pro ? Oui Non

LISTE DES ÉLÈVES SANS INE QUI NE POURRONT PAS ÊTRE TRANSFÉRÉS

CARRIE Stephanie (2GA2)

»»» Conditions du transfert

- » Le transfert de données d'un élève n'est possible que :
 - si, dans son ancien établissement ,
 - + la fonctionnalité de transfert est activée dans le module Paramètres ;
 - + l'élève dispose d'un INE ;
 - + un import des fichiers SIECLE a été réalisé par l'administrateur pour désactiver l'élève : [voir la procédure](#)
 - + l'élève est désactivé depuis moins de 6 mois ;
 - si, dans son nouvel établissement ,
 - + la fonctionnalité de transfert est activée dans le module Paramètres ;
 - + un import des fichiers SIECLE a été réalisé par l'administrateur pour créer l'élève : [voir la procédure](#)
 - + l'élève est créé depuis moins de 6 mois ;
 - + l'élève dispose du même INE que dans son ancien établissement.

»»» Suivi des transferts

- » Dès que toutes les conditions seront réunies, le transfert aura lieu **automatiquement** dans les 24 heures.
- » Vous pouvez consulter les transferts qui ont eu lieu pour les élèves arrivant d'autres établissements et pour ceux qui ont quitté votre établissement.

TRANSFERT DES DONNÉES APPARTENANT AUX ÉLÈVES

CERISE Pro permet aux élèves créés à partir des fichiers SIECLE et disposant d'un INE, de conserver leurs données, plus particulièrement leur passeport professionnel, lorsqu'ils changent d'établissement.

Veuillez saisir le numéro de votre déclaration normale ou de votre demande d'avis présent sur votre récépissé envoyé par la CNIL :

Souhaitez-vous activer le transfert de données appartenant aux élèves avec d'autres CERISE Pro ?

Oui Non

»»» Suivi des transferts

Liste des nouveaux élèves ayant reçu des données provenant d'autres CERISE PRO :

Date du transfert	Elève	Venant de	Transfert effectué	Cause
31/03/2014	[masqué]	017	non	Changement de diplôme
31/03/2014	[masqué]	[masqué]	oui	
31/03/2014	[masqué]	[masqué]	oui	

Liste des anciens élèves pour lesquels des données ont été envoyées vers d'autres CERISE PRO :

Date du transfert	Elève	parti vers	Transfert effectué	Cause
31/03/2014	[masqué]	086	oui	
31/03/2014	[masqué]	[masqué]	oui	
31/03/2014	[masqué]	[masqué]	oui	
31/03/2014	[masqué]	[masqué]	oui	
28/03/2014	[masqué]	[masqué]	oui	

» Vous pouvez connaître l'identité de l'établissement en saisissant son UAI sur ce moteur de recherche : [cliquez-ici](#).

»»» Plus d'informations

- » Le site de la collection CERISE

<http://www.cerise-collection.fr/pro-index.php>

- » Contact et assistance technique :

cerise.info@crdp-poitiers.org

05 49 60 67 85